

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	Gérard URRUSTOY
	Jean BEDECARRAX	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean CASABONNE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Michel LAURONCE, Yves TOURAINE, Eliane YTHIER, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N°05

ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

M. CARSUZAA précise que par délibération en date du 11 octobre 2007, la CCPO a admis le principe de participer aux actions des communes dans le domaine Enfance-Jeunesse.

Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2010, il a été décidé de reprendre la démarche de réflexion initiale afin de faire un point général sur le sujet et d'identifier les conditions de maintien des actions en faveur de la jeunesse sur notre territoire. Cette démarche vient d'être engagée et va se poursuivre sur les prochains mois.

Pour 2011 les communes concernées, OLORON STE MARIE, LASSEUBE, OGEU LES BAINS, ont présenté leurs états prévisionnels et sollicitent l'établissement des conventions respectives correspondantes.

Le montant total des dépenses restant à la charge des communes à l'issue de ces états prévisionnels est de l'ordre de 294 000 € environ, ce qui aboutit à une participation de la communauté de communes à hauteur de 88 200 € réparti de la façon suivante :

- Oloron Ste Marie : 226 430.00 € soit une aide de la CCPO de 67 929.00 €
- Lasseube : 64 815.00 € soit une aide de la CCPO de 19 444.50 €
- Ogeu les Bains : 2 667.44 € soit une aide de la CCPO de 800.23 €

Toutefois, sur l'exercice budgétaire 2011, ne sont intégrés que 80% du coût prévisionnel restant à la charge des communes (et suivant l'engagement des actions) et le solde de l'année 2010 ; le solde de l'année 2011 sera pour sa part prévu sur l'exercice 2012.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2011.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT